

Une enquête canonique contre Mgr Touvet ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 27 février 2019



En mars 2018 un couple de la Marne avait alerté les autorités judiciaires, ecclésiastiques et associatives sur le comportement d'un prêtre avec leurs petits enfants âgés de 14 et 16 ans. Ils évoquaient les cas d'autres garçons abusés par ce prêtre, citant plusieurs parents confrontés au même problème.

Le prêtre avait fait l'objet de deux décrets canoniques de relégation, et d'une enquête de justice. Laquelle a conclu que ce n'était que des affabulations. Le couple passe en jugement pour dénonciation calomnieuse.

Ce qui nous intéresse ici c'est l'attitude de l'évêque, qui a livré le nom du prêtre en pâture. Mgr **François Touvet**, dans son communiqué à ses « chers diocésains », nommait le prêtre qu'il avait dénoncé auprès du procureur de la République dès qu'il avait eu connaissance des accusations, informait qu'il avait « décrété » l'exil de ce prêtre en un lieu connu seulement du procureur, et demandait « à chacun de prier pour les victimes ».

En bref, le prêtre était forcément coupable, puisqu'il était accusé de ce qui est aujourd'hui le crime abominable. Et l'évêque apparaissait comme le chevalier blanc vis à vis des médias.

Puisque c'est tout ce qui compte aujourd'hui.

En attendant, la vie de ce prêtre est foutue. La justice ecclésiastique s'occupera-t-elle du cas de l'évêque ?